

RÉSOLUTIONS 2016-2019

LUITES SOCIALES ENGAGEMENT CENTRAL 36^e CONGRÈS

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSM



INTRODUCTION

Le thème du 36^e Congrès du CCMM-CSN, *Luttes sociales, engagement central*, illustre notre riposte face aux politiques d'austérité qui marquent nos vies et nos conditions de travail. Les orientations votées au 36^e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN reflètent la volonté des membres de poursuivre leur opposition aux excès du système capitaliste qui, avec la complicité de nos gouvernements, cherche à s'enrichir de plus en plus en privatisant davantage les services publics, en s'attaquant à nos conditions de travail et en érodant le filet de sécurité sociale.

Notre engagement syndical soutient un projet de société plus juste et plus équitable. Ceux et celles qui prétendent que l'austérité est une voie qui permet une relance de l'économie font erreur. Nous savons aujourd'hui qu'en s'attaquant aux paradis fiscaux, les gouvernements pourraient venir à bout des inégalités sociales. Ce sont des choix de société. De plus, la bataille en faveur d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure nous interpelle en tant que travailleuses et travailleurs sur différents enjeux politiques comme le sexisme et le racisme, sur lesquels s'est érigée une bonne partie de l'économie capitaliste. C'est également en s'arrimant à la réalité de nos membres de tous les secteurs, de tous les horizons et en intégrant les aspirations des populations du Nunavik et de la Baie James que nous arriverons à tisser une solidarité à toute épreuve.

Dans ce document, vous trouverez les résolutions du dernier congrès qui incarnent notre vision du monde et l'action que nous comptons déployer au cours des prochaines années.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Bloc 1	5
Résolutions sur l'austérité	
Bloc 2	6
Résolutions sur les inégalités sociales	
Bloc 3	7
Résolutions sur le développement territorial à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie-James	
Bloc 4	8
Résolutions sur une vie syndicale solidaire et démocratique	
Bloc 5	9
Résolution pour des états généraux du syndicalisme	
Bloc 7	9
Résolutions sur notre engagement solidaire envers les réfugié-es (Note : aucune proposition n'a été adoptée au bloc 6.)	
Autre résolution	10

BLOC 1

Résolutions sur l'austérité

- 1.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** poursuive sa lutte à l'austérité, en continuant de dénoncer celle-ci par *des actions de mobilisation et par* la promotion de solutions sociales et économiques qui tiennent compte de ses principes et de ses valeurs, et ce, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles aux niveaux régional, national et international. Dans cette perspective, qu'il élabore un plan d'action s'inscrivant dans un cadre stratégique pouvant conduire à l'exercice d'une grève sociale.
- 1.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** invite ses syndicats affiliés à organiser des activités d'éducation politique sur l'austérité et les alternatives à celle-ci lors de cafés-rencontres, de dîners-causeries et de présentations en assemblées générales.
- 1.3 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** accompagne les syndicats pour l'organisation de ces activités, notamment en y faisant la promotion des campagnes de la CSN contre l'austérité, des chantiers anti-austérité de l'IRIS et des campagnes menées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.
- 1.4 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** organise des actions particulières pour mettre en évidence le sous-financement chronique du milieu culturel et fasse une recherche d'artistes représentant toutes les couches de la société qui sont directement touchés par l'austérité pour nous appuyer dans nos luttes.
- 1.5 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** développe une réflexion sur les meilleures stratégies à mettre de l'avant pour constituer un contre-pouvoir au plan politique en s'inspirant notamment d'expériences des mouvements sociaux au niveau international et en faisant preuve d'une réelle créativité.
- 1.6 **Que les syndicats** invitent le comité solidarité internationale à tenir une capsule de formation sur la solidarité internationale auprès de leurs membres.

BLOC 2

Résolutions sur les inégalités sociales

2.1 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** s’engage à faire une priorité de la réduction des inégalités de revenus, en particulier en luttant contre les paradis fiscaux, tant au Québec et au Canada qu’au plan international, notamment :

- en développant des outils de sensibilisation s’adressant à nos membres;
- en organisant des actions de mobilisation, dans le cadre d’alliances le plus large possible, dénonçant les principaux acteurs économiques facilitant l’accès aux paradis fiscaux et ceux qui en profitent;
- en revendiquant les législations qui mettent fin aux pratiques d’évasion fiscale et d’évitement fiscal;
- en utilisant nos fonds de pension pour faire pression sur nos gouvernements et sur les institutions financières.

2.2 **Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN** donne suite à la proposition adoptée lors de l’assemblée générale du 6 avril 2016 :

- en s’engageant dans la lutte pour une hausse du salaire minimum à 15 \$ l’heure le plus tôt possible, et ce, dans le cadre d’alliances les plus larges possibles, en accordant une attention particulière à rechercher des appuis dans les groupes qui s’adressent aux femmes et aux personnes immigrantes;
- en invitant le Comité intersyndical du Montréal métropolitain à joindre le mouvement;
- en appuyant la lutte des travailleuses et travailleurs des États-Unis et du Canada qui partagent la même revendication;
- en accordant un soutien financier à la campagne 5-10-15 (5 jours d’avance pour connaître son emploi du temps, 10 jours de congé de maladie ou pour responsabilités familiales, et 15 \$ l’heure) du FDNS;
- en appelant ses syndicats membres à apporter aussi un soutien financier spécifique à cette campagne du 5-10-15;
- en proposant à ses alliés la tenue d’une journée d’actions décentralisées à tous les 15 du mois.

2.3 **Que le CCMM–CSN** s’engage à :

- organiser des activités d’éducation populaire sur les enjeux touchant la syndicalisation sur le territoire desservi par le conseil central;

- participer activement aux campagnes mises en place par le service de syndicalisation de la CSN;
- explorer de nouvelles stratégies d'organisation, notamment en poursuivant sa collaboration avec le service de syndicalisation dans le cadre de son projet pilote.

BLOC 3

Résolutions sur le développement territorial à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie James

3.1 **Que le CCMM–CSN** constitue un groupe de travail portant sur le développement d'alternatives socioéconomiques, entre autres, pour améliorer la situation de l'emploi à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie James, et :

- qu'une des tâches de ce groupe de travail soit d'adapter la politique industrielle de la CSN aux réalités de Montréal, de Laval, du Nunavik et de la Baie James;
- que ce groupe de travail soit, entre autres, composé de membres représentant la FIM, la FC et le secteur transport de la FEESP et qu'il mette à contribution les comités des fronts de lutte et tout autre partenaire jugé pertinent;
- qu'un premier rapport soit fait en assemblée générale au plus tard en décembre 2017.

3.2 **Que le CCMM–CSN** s'engage :

- à poursuivre sa réflexion et ses actions visant la consolidation et le développement des zones d'emploi;
- à poursuivre ses interventions visant à faire pression sur les divers paliers de gouvernement, particulièrement sur la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour qu'ils agissent concrètement afin de réduire les émissions de GES.
- à revendiquer le retour de lieux de concertation sur le développement territorial.

BLOC 4

Résolutions sur une vie syndicale solidaire et démocratique

- 4.1 **Que le conseil central** amorce une réflexion sur la démocratie régionale et le fonctionnement des instances syndicales en tenant compte des impacts de l'application de la loi 10 sur les structures syndicales. Que cette réflexion se poursuive en mettant à profit les comités des fronts de lutte afin d'assurer une participation la plus représentative qui soit aux instances démocratiques locales et régionales, notamment en ce qui a trait à la participation inclusive et égalitaire des hommes et des femmes, des personnes issues des minorités racisées, des minorités culturelles, des LGBT, de la place des secteurs privé et public; qu'un premier rapport soit fait lors d'une assemblée générale avant la mi-mandat.
- 4.2 **Que les syndicats** invitent les membres du comité immigration et relations ethnoculturelles du CCMM–CSN à les accompagner dans l'exercice d'une pratique syndicale sensible à la diversité dans les milieux de travail (formation d'un comité communauté culturelle et ethniques, activités de sensibilisation, sessions de formation, etc.).
- 4.3 **Que le conseil central** appuie ses syndicats affiliés dans une démarche d'élargissement des solidarités intersyndicales sur une base géographique. Que l'on élargisse ces solidarités aux autres organisations syndicales et aux groupes communautaires par quartier pour impliquer les citoyennes et les citoyens.
- 4.4 **Que le conseil central** organise au moins une visite par année dans le Nunavik et la Baie James, visite dont les sujets et les objectifs seraient déterminés conjointement avec ses syndicats affiliés.
- 4.5 Que le réseau de solidarité et le réseau de mobilisation soient fusionnés;

Que le CCMM–CSN mette sur pied un comité de mobilisation qui aurait pour mandat :

- D'appuyer la mise en œuvre des campagnes du conseil central et de la CSN et d'apporter un soutien aux luttes menées par les syndicats locaux en collaboration avec l'équipe du CCMM-CSN;
- De coordonner le réseau de solidarité et le réseau de mobilisation fusionnés;
- D'appuyer l'organisation de mobilisations dans le cadre des plans d'action du conseil central, tout en considérant les diverses

- alliances;
- De favoriser la participation la plus large possible des syndicats aux mobilisations du conseil central;
- De participer aux actions du conseil central et de mobiliser pour celles-ci;
- De soumettre des propositions et de rendre compte des activités aux instances décisionnelles appropriées;

Que ce comité de mobilisation soit composé :

- D'un maximum de dix (10) militantes et militants provenant de syndicats représentant toutes les fédérations et qui seraient élus à la première assemblée générale suivant l'adoption des propositions du 36^e congrès;
- d'une (1) personne du comité exécutif;
- d'une (1) personne du conseil syndical;
- d'une (1) ou deux (2) personnes conseillères syndicales;
- d'une (1) employée de bureau.

4.6 **Qu'en collaboration avec la CSN, le CCMM–CSN** organise une formation et une session de réflexion et d'échanges sur l'utilisation des réseaux sociaux dont les thèmes seraient : échanges de pratiques gagnantes sur diverses plateformes, manière de les utiliser efficacement, respect de nos pratiques démocratiques, éthique à observer.

BLOC 5

Résolution pour des états généraux du syndicalisme

5.1 **Que le CCMM–CSN** poursuive sa participation à l'organisation des états généraux régionaux du syndicalisme. Qu'à cet égard, il mette en place divers moyens pour favoriser la participation des membres de ses syndicats affiliés.

BLOC 7

Résolutions sur notre engagement solidaire envers les réfugié-es (Note : aucune proposition n'a été adoptée au bloc 6.)

7.1 **Que le CCMM–CSN** poursuive ses interventions afin d'assurer la meilleure inclusion possible des immigrantes et immigrants et des réfugié-es dans tous les forums.

7.2 **Que le CCMM–CSN** s'engage à organiser une activité de réflexion sur l'islamophobie au cours de la première moitié du mandat.

AUTRE RÉOLUTION

Que le CCMM–CSN crée un comité composé de trois (3) élu-es du conseil central et de huit (8) militantes et militants qui seront élus en assemblée générale et représentant chaque fédération et secteur afin de réviser la structure salariale du comité exécutif du CCMM–CSN; qu'un rapport et des recommandations soient déposés à une des assemblées intercalaires suivant le congrès.

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN  **CSN**

